



Ville de  
Sainte Marie-aux-Chênes

Département de la  
Moselle

Arrondissement de  
Metz

Envoyé en préfecture le 03/02/2026  
Reçu en préfecture le 03/02/2026  
Publié le 03 FEV. 2026  
ID : 057-215706201-20260203-2026003DEMA-AU

# DÉCISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation  
donnée par le Conseil Municipal

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## **OBJET : REMPLACEMENT ÉCLAIRAGE – STADE MUNICIPAL**

**Le Maire de la commune de Sainte Marie-aux-Chênes,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;**

**VU la délibération en date du 23 mai 2024 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé ;**

**CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'éclairage obsolète et énergivore au stade municipal pour poursuivre la transition énergétique de la commune ;**

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** De signer les devis correspondants ;

**ARTICLE 2 :** De solliciter diverses subventions pour ce projet ;

**ARTICLE 3 :** De dire que les dépenses et recettes liées à cette opération seront imputées sur le budget de la ville ;

**ARTICLE 4 :** La directrice des services de la commune est chargée de l'exécution de la présente décision.  
La présente décision sera transmise par voie électronique à la Sous-Préfecture de Moselle, publiée ou affichée selon les modalités applicables à la collectivité et inscrite au registre des délibérations du Maire.

Fait à Sainte Marie-aux-Chênes, le 03 février 2026  
Le Maire,  
LAMARQUE Sylvie



Certifié exécutoire le 03 février 2026

Compte tenu de sa transmission en sous-Préfecture le 03 février 2026

Et de sa publication le 03 février 2026

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03 FEV. 2026

ID : 057-215706201-20260203-2026003DEMA-AU

